



Rennes, le 5 octobre 2026

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### **SAGE Vilaine : pas de vote en l'état !**

La profession agricole demande le **report du vote du SAGE Vilaine**, prévu le 16 octobre prochain.

La loi d'urgence pour la protection et la souveraineté agricoles (dite UPSA) du 18 août 2026 a fait évoluer le cadre applicable aux SAGE. Elle impose notamment de mieux prendre en compte les **impacts socio-économiques des mesures sur l'agriculture**.

Nous partageons l'objectif d'amélioration de la qualité de l'eau. Mais pour être efficaces et durables, les politiques de l'eau doivent aussi s'appuyer sur les agriculteurs et permettre au plus grand nombre d'exploitations de s'inscrire dans la démarche. Des mesures construites sans tenir suffisamment compte de la réalité économique et technique des exploitations risquent au contraire de rendre leur appropriation plus difficile.

**Or, le projet présenté aujourd'hui ne permet pas de disposer de cette évaluation de manière suffisamment précise.** Les conséquences des mesures envisagées pour les exploitations agricoles doivent être objectivées avant toute décision.

De même, **les moyens financiers nécessaires à la mise en œuvre des mesures doivent être clairement identifiés et sécurisés.** Les agriculteurs ne peuvent se voir imposer de nouvelles contraintes sans visibilité sur leur coût et sur les financements qui permettront de les accompagner.

Notre demande est simple : **pas de vote en l'état.**

Nous demandons donc que le projet soit complété par :

- une **évaluation socio-économique réelle des impacts sur l'agriculture**, conformément à la loi UPSA ;
- **l'intégration réelle de la loi UPSA et tous ses objectifs** dans le texte du SAGE ;
- une **évaluation des moyens financiers nécessaires** ;
- des **financements sécurisés pour accompagner les agriculteurs** ;

**La qualité de l'eau ne se fera pas sans les agriculteurs.**

Le SAGE Vilaine doit être **un véritable projet de territoire**, construit dans un équilibre entre les enjeux environnementaux, les usages de l'eau et les réalités économiques. Ses objectifs ne pourront être atteints durablement que s'ils sont compatibles avec la réalité des exploitations et accompagnés par des moyens à la hauteur des ambitions affichées.

**Nous demandons donc le report du vote jusqu'à ce que ces garanties soient apportées.**

#### Contacts presse :

Laetitia BOUVIER, présidente de la FRSEA Bretagne - Tél : 07.68.94.11.84

Elodie GUILLOT, présidente des JA Bretagne - Tél : 06.42.49.01.51

Anthony MENARD, président de la FRSEA Pays de la Loire - Tél : 06.13.42.19.00

Hugo DAVY, président des JA Pays de la Loire - Tél : 06.42.36.71.33